

# Bilan des activités 2018-2019



# CLINIQUE DROITS DEVANT

**Des droits, des actions et des chantiers**

La CDD est née des actions de dénonciation de la judiciarisation et des effets des pratiques de profilage. En parallèle au combat à mener pour un meilleur partage de l'espace public, il convenait de développer un service d'aide individualisée pour les personnes souhaitant sortir des griffes du système judiciaire. La CDD valorise l'expertise de la défense de droits de la participation citoyenne, la documentation de la situation des personnes et le déploiement de pratiques de justice alternatives.

**Clinique Droits Devant**  
105, rue Ontario Est, bureau 204  
Montréal (Québec) H2K 1G5  
Pour nous visiter, bureau 214  
Ligne administrative: 514 903-2227  
Ligne intervention: 514 903-6285

**Clinique Droits Devant**  
cliniquedroitsdevant.org

**Horaires**  
Nous accueillons les personnes, sans rendez-vous:  
jeudi et samedi,  
de 9h à 12h30 et de 15h30 à 19h.

**CLINIQUE DROITS DEVANT**  
L'accompagnement social en milieu judiciaire

### **Mot de la présidente**

<b>L'année 2018-2019 à la Clinique : Un long fleuve tranquille ?</b>	<b>3</b>
<b>LES SERVICES À MONTRÉAL</b>	<b>4</b>
<i>L'accueil, la Régularisation, les Accompagnements, les Programmes sociaux de la cour municipale (PAJIC et PAPS) et les Recours</i>	
<b>LES SERVICES HORS MONTRÉAL</b>	<b>7</b>
<b>LA TRANSMISSION DE L'EXPERTISE</b>	<b>8</b>
<i>Aux Personnes judiciairisées, aux IntervenantEs et le Réseau de Piliers</i>	
<b>AUTRES MANDATS, CHANTIERS ET INITIATIVES</b>	<b>9</b>
<i>Participation citoyenne, Santé mentale, Relocalisation et Réalités autochtones</i>	
<b>COLLABORATION ET PARTENARIATS</b>	<b>11</b>
<i>Les milieux communautaires et judiciaires, les Super-Piliers, les Bénévoles et Stagiaires, les Partenaires financiers et de relocalisation</i>	
<b>VISIBILITÉ ET IMPLICATION DANS LA COMMUNAUTÉ</b>	<b>13</b>
<b>FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE + ÉQUIPE DE TRAVAIL</b>	<b>15</b>
<i>Le Conseil d'administration et l'Équipe de travail</i>	
<b>La Clinique Droits Devant en bref</b>	

### **Mot de la présidente**

---

L'implication de personnes judiciairisées et marginalisées dans les activités de l'organisation a été un point central de réflexion et d'action pour la Clinique cette année. Cette année, nous avons poursuivi cet objectif avec la mise sur pied d'un lieu de partage, de prise de parole et de mobilisation, par et pour les personnes judiciairisées, sur les enjeux spécifiques d'espace public, de cohabitation sociale et de profilage. Nous avons aussi encouragé la participation des personnes qui ont vécu l'itinérance sur le conseil d'administration en révisant les règlements généraux de la Clinique. Considérant que l'implication dans la vie associative de la Clinique des personnes pour lesquelles elle existe va de pair avec les préoccupations de justice de l'organisme, nous nous efforcerons de développer ces projets au fil des ans de manière pertinente, accessible et inclusive.

Nous voulons remercier les membres du CA qui partent cette année : Alice Conroy, Andréane Désilets et Jean-François Morin-Roberge. Un merci sincère également à touTEs les membres de l'équipe de travail, aux bénévoles, aux Piliers et Super-Piliers, aux partenaires communautaires et institutionnels ainsi qu'aux bailleurs de fond qui font progresser la mission de la Clinique.

Tara Santini  
Présidente, Clinique Droits Devant

*Crédits photos : Mylène Bergeron, Martine Chagnon, Nicolas Mercier-Lamarche, André Querry, Mario Alberto Reyes Zamora, Joser Rodriguez, Nina Segalowitz, etc.*

## **L'ANNÉE 2018-2019 À LA CLINIQUE : UN LONG FLEUVE TRANQUILLE ?**

---

Depuis 12 ans, la Clinique Droits Devant offre une aide et un accompagnement social dans les méandres du système judiciaire aux personnes en situation d'itinérance et en sortie de rue. Le fait de recevoir des contraventions continue, bien sûr, de faire partie du quotidien de ces dernières et la dette qui y est liée, d'être un obstacle à la défense de leurs droits et de leur réinsertion sociale. Dans les circonstances, la Clinique n'a de cesse de s'assurer que ses services restent en phase avec les besoins du milieu tout en favorisant le plein respect du choix des personnes concernées.

L'année 2018-2019 a été particulièrement marquée par des changements au niveau des ressources humaines, notamment avec le départ de la coordonnatrice et initiatrice de l'organisme. De plus, force est de constater que les personnes qui débarquent dans les locaux de la Clinique apparaissent de plus en plus ancrés dans la rue, dans des situations de grande vulnérabilité, parfois plus complexes et que la Clinique doit composer avec cette réalité. De même, disposer d'une équipe de 6 employéEs et les autres changements se déroulent dans un contexte où l'organisme dispose de locaux d'une grandeur équivalente au moment où seulement trois employéEs y travaillaient. Heureusement, des démarches sont en cours pour trouver de nouveau locaux, mais ce n'est certes pas pour demain.

Ces soubresauts expliquent en partie une baisse importante du nombre de nouvelles personnes et d'accompagnements réalisés, tant au niveau du PAJIC régulier (volet contraventions) que de la procédure régulière (surtout concernant les accusations criminelles).

Pourtant, la Clinique n'a jamais été autant interpellée, tant au niveau des informations dispensées aux personnes en situation d'itinérance et de sortie de rue que des rencontres tenues, contacts et suivis réalisés. Ses interventions auprès d'autres cours municipales sont aussi en hausse, l'emprisonnement pour non-paiement d'amendes demeurant toujours un risque bien présent dans de nombreuses municipalités.

La Clinique continue de bénéficier d'un entourage hors pairs, avec ses nombreux partenariats, au premier chef ceux issus du milieu communautaire comme les organismes Piliers de même que le Centre de justice des premiers peuples.

La Clinique Droits Devant continue d'innover aussi, avec une offre de formations de plus en plus diversifiée, avec le développement de la participation citoyenne, avec des actions visant à encore mieux positionner la Clinique comme acteur de cohabitation sociale, avec son travail amorcé à l'extérieur de Montréal (à Val d'Or et ailleurs)...

En somme, on assiste à une situation paradoxale. On a pu constater, d'un côté, la grande force et la reconnaissance de la Clinique, notamment lors de la Conférence-forum *Au-delà de la déjudiciarisation* qu'elle a organisée et, d'un autre côté, sa fragilité liée aux enjeux de ressources humaines qu'elle a vécus tout au long de l'année. Ces défis doivent encourager la Clinique à se recentrer tout en continuant de se développer, car les besoins sont là et qu'elle constitue un excellent véhicule d'intervention sociale dans la sphère judiciaire.

Merci de continuer de naviguer avec nous !

# ACTIVITÉS DE LA CLINIQUE DROITS DEVANT

## Les services à Montréal

Les activités présentées ici concernent l'accueil des personnes, les multiples accompagnements réalisés, le programmes PAJIC à la cour municipale ainsi que l'accompagnement dans les recours, autant d'initiatives visant à régulariser leur situation judiciaire ou à défendre leurs droits.

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2018 et le 31 mars 2019, **280 personnes** (226 hommes, 53 femmes et 1 trans) **se sont vues ouvrir un dossier à la Clinique** dans le but de connaître leur situation judiciaire (365 nouvelles personnes en 2017-2018). La moyenne d'âge était de 42 ans. Rappelons que ces nouvelles personnes, bien que souvent dans un état prépondérant de fragilité et de détresse, viennent tout de même prendre des nouvelles et tenter de régler leur situation judiciaire.

Ainsi, **2 799 personnes judiciarisées en situation d'itinérance, à risque ou en sortie de rue qui ont ouvert un dossier à la Clinique entre le 26 novembre 2006 et le 31 mars 2019.**

## L'accueil, la régularisation et les références

<i>Accueil</i>	<b>2018-2019</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2016-2017</b>	<b>Différence</b> 2 dernières années
<b>Contacts</b> (pour répondre aux questions, informer, faire des suivis)	<b>4346</b>	<b>3830</b>	<b>2178</b>	<b>+516</b>
Sorties de dossiers cour municipale	<b>456</b>	<b>748</b>	<b>677</b>	<b>-292</b>
Ententes de paiement	<b>257</b>	<b>225</b>	<b>166</b>	<b>+32</b>
Ententes de travaux compensatoires	<b>117</b>	<b>134</b>	<b>166</b>	<b>-17</b>
Sorties de dossiers Palais de justice	<b>139</b>	<b>122</b>	<b>102</b>	<b>+17</b>
Références vers d'autres organismes	<b>398</b>	<b>424</b>	<b>326</b>	<b>-26</b>
Refus de service	<b>110</b>	<b>68</b>	<b>2</b>	<b>+42</b>

La première étape du travail en intervention passe majoritairement par la sortie du dossier de la cour. Le Programme d'accompagnement pour les personnes en situation d'itinérance (PAPSI) est un volet de la perception des amendes indispensable au travail de la Clinique puisqu'il facilite la sortie de tous les dossiers à la cour municipale et permet la prise d'ententes adaptées aux situations des personnes qui la contactent. Les 139 sorties de dossiers au Palais de justice sont pour leur part, à la fois pour Montréal et pour les autres villes.

**La baisse de nouveaux dossiers de personnes (365 à 280) trouve en partie son explication dans le roulement de personnel à la Clinique cette année**, qui a entraîné un ralentissement du service durant la période estivale, et aussi dans le nombre grandissant d'intervenants impliqués dans le règlement de situations judiciaires, en particulier celles et ceux issus des organismes Piliers. On constate aussi que les personnes accompagnées le sont souvent de manière plus soutenue, entre autres quand on se fie au nombre de rencontres, suivis et contacts réalisés avec les personnes, ces derniers étant en hausse de près de 13,5%. De leur côté, les sorties de dossiers au Palais de justice de même que l'aide dans la prise d'ententes continuent de progresser.

Les refus de services sont plus que jamais dus aux demandes qui ne sont pas en lien avec le mandat de la Clinique, aux contraventions qui sont liés à la conduite d'un véhicule automobile ou encore aux personnes qui ne sont pas en situation d'itinérance. On en veut pour preuve, entre autres, le nombre de références, qui s'est stabilisé (souvent ciblées autour de questions de droit issues d'autres domaines). Les refus ont certes eu un rôle à jouer dans la diminution de nouvelles personnes et, bien sûr, du nombre de sorties de dossiers à la cour municipale.

## Les accompagnements

<i>Accompagnements</i>	<b>2018-2019</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2016-2017</b>	<b>Différence</b> 2 dernières années
Accompagnements à la cour municipale pour des contraventions	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>21</b>	<b>+7</b>
Accompagnements à la cour municipale pour des dossiers criminels	<b>20</b>	<b>45</b>	<b>87</b>	<b>-25</b>
Accompagnement au Palais de justice	<b>6</b>	<b>15</b>	<b>38</b>	<b>-9</b>
Autres accompagnements	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>+9</b>

Les accompagnements ont, eux aussi, généralement pâti des difficultés des ressources humaines de l'organisme. S'ils ont pris un peu de mieux au niveau de la contestation de contraventions, la demande a continué de diminuer en matière criminelle. Dommage, car ces accompagnements en salle d'audience permettent aux personnes de se sentir soutenues lors d'audiences en salle de cour tout en permettant aux intervenantEs de créer davantage de lien avec différents acteurs judiciaires.

Néanmoins, les outils de formation et de démonstration sur l'accompagnement ont été approfondis en cours d'années, ce qui permettra de poursuivre la formation plus poussée des intervenantEs intéresséEs. En outre, plus d'accompagnements en dehors des salles d'audience ont été réalisés, surtout des rencontres d'avocats de la défense, notamment en raison du niveau de complexité des situations et des dossiers des personnes.

## Les programmes sociaux de la cour municipale

Outre le PAPSI (perception des amendes), abordé plus tôt, le PAJIC (Programme accompagnement justice itinérance à la cour) traite les constats d'infraction (volet régulier) et les dossiers criminels (volet Portes Ouvertes) de Montréal. Ce programme permet le retrait total ou partiel des constats d'infraction et des accusations lors de la période d'itinérance des personnes qui ont fait des démarches de sortie de rue. Le volet régulier se tient en partie à la Clinique (par des rencontres avec des procureurEs, etc.) et le volet Portes Ouvertes se déroule en plusieurs étapes (avec un plan d'intervention défini par la personne) à la cour. Les deux volets se finalisent à la cour. Le PAJIC permet aux personnes de recevoir une sentence plus adaptée à leur réalité en contrepartie d'actions qu'elles prennent pour améliorer leur situation.

<b>Les PAJIC (programme en itinérance)</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2016-2017</b>	<b>Différence 2 dernières années</b>
<b>PAJIC Régulier</b>				
Intégration au programme	<b>104</b>	<b>158</b>	<b>228</b>	<b>-54</b>
Finalisation du programme	<b>105</b>	<b>125</b>	<b>143</b>	<b>-20</b>
Constats d'infractions finalisés :	<b>1990</b>	<b>1976</b>	<b>2566</b>	<b>+14</b>
- Retraits	1967	1923	2078	+44
- Diminutions de frais	23	53	88	-30
Rencontres avec unE procureurE à la Clinique Droits Devant	<b>168</b>	<b>222</b>	<b>200</b>	<b>-54</b>
Journées de rencontres	<b>21</b>	<b>29</b>	<b>27</b>	<b>-8</b>
½ journées à la cour	<b>21</b>	<b>19</b>	<b>21</b>	<b>+2</b>
<b>PAJIC Portes ouvertes</b>				
-Intégration au programme	<b>53</b>	<b>68</b>	<b>61</b>	<b>-15</b>
-Finalisation du programme	<b>34</b>	<b>21</b>	<b>23</b>	<b>+13</b>
Dossiers criminels complétés :	<b>85</b>	<b>53</b>	<b>56</b>	<b>+32</b>
- Retrait des accusations	63	19	23	+44
- Sentences suspendues	19	26	30	-7
- Absolutions	1	5	3	-4
- Amendes	2	3	0	+2
Personnes sorties du programme	<b>14</b>	<b>24</b>	<b>12</b>	<b>-10</b>
-Rencontres/contacts à la cour et à la Clinique avec les personnes	<b>338</b>	<b>327</b>	<b>120</b> (rencontres uniquement)	<b>+11</b>
-Rencontres préparatoires Services correctionnels/procureur/Clinique	<b>19</b>	<b>22</b>		<b>-3</b>
-½ journées à la cour	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>20</b>	<b>-1</b>

Concernant les deux volets du programme, le nombre de journées de rencontres à la Clinique et de demi-journées à la cour a été maintenu (y compris durant l'été), il faut souligner le nombre important de rencontres et de suivis réalisés avec les personnes ainsi que de dossiers réglés (de contraventions et d'accusations criminelles). Par ailleurs, la Clinique n'est pas la seule à connaître un certain roulement de personnel, car on a connu cette année beaucoup de mouvement du côté de la poursuite, avec de nouveaux procureurs du PAJIC à former et à sensibiliser, en plus de l'arrivée de nouveaux juges dédiés au PAJIC.

On assiste cette année à une baisse du nombre de personnes intégrées au **PAJIC régulier**. L'enjeu des ressources humaines, le fait que les personnes qui fréquentent la Clinique sont souvent encore trop ancrées dans la rue pour être admissibles au PAJIC (pas assez de stabilité résidentielle...) et les effets collatéraux du resserrement des critères de l'autre volet du PAJIC (Portes ouvertes) expliquent certainement en partie cette situation. Il faut cependant admettre que la demande en elle-même baisse, à un point tel qu'on peut se demander si le bassin potentiel de candidatEs dans le réseau des organismes actuels n'est pas quelque peu épuisé.

Moins de mouvements à souligner du côté du **PAJIC Portes Ouvertes**, exception faite qu'on a pu constater l'effet du resserrement des critères de la fin de l'année précédente (stabilité en logement et nécessité d'un lien significatif avec unE intervenantE) : on compte moins d'intégrations, moins de sorties du programmes et plus de finalisations. Il faut souligner aussi la hausse du ratio des accusations criminelles se terminant par un retrait complet des accusations (74% contre 36% l'an dernier). Plus encore, le temps d'intervention et de suivi avec les personnes continuent d'augmenter, apparaissant encore plus considérable et énergivores quand on le compare avec le nombre total d'intégrations et de finalisations (338 interactions/82 intégrations+finalisations cette année contre 327/89 en 2017-2018).

**Le fléau des conditions !**

*Les conditions de mise en liberté et de probation et leur impact sur les personnes marginalisées à Montréal, étude menée par Marie-Ève Sylvestre (droit, Université d'Ottawa), confirme les craintes et effets constatés sur le terrain par le recours systématique aux conditions dans le cas d'accusations criminelles. On voit souvent à la Clinique des personnes qui cumulent deux bris de conditions liées à un petit délit (vol d'une bouteille d'alcool, etc.), multipliant par 3 le niveau d'aggravation de leur situation judiciaire et, par le fait même, leur processus d'exclusion !*



**Les recours**

L'intervention dans les recours a pris davantage de place à la Clinique cette année, d'abord parce que les personnes continuent de vivre des situations d'injustice et que la Clinique souhaite se rendre disponible pour accompagner les personnes dans ce domaine. L'aide dans la rédaction de plaintes et les accompagnements en déontologie policière sont passés de 10 à 14 cette année, 2 personnes ont aussi été accompagnées pour une plainte à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDJDJQ) et une personne dans ses démarches en matière civile. Plus que les interventions elles-mêmes, ce sont souvent les suivis avec les personnes, l'aide dans le processus et la construction des plaintes ainsi que les différents contacts développés avec les instances (notamment une rencontre avec la direction des enquêtes de la CDPDJQ) qui ont nécessité une bonne part d'investissement de l'équipe.

**Les services hors Montréal**

	<b>2018-2019</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2016-2017</b>	<b>Différence</b>
Sorties de dossiers dans d'autres villes	<b>121</b>	<b>131</b>	<b>146</b>	<b>-10</b>
Ententes de paiement	<b>36</b>	<b>28</b>	<b>22</b>	<b>+8</b>
Ententes de travaux compensatoires	<b>66</b>	<b>37</b>	<b>38</b>	<b>+29</b>

La Clinique s'implique de plus en plus dans les autres villes. En plus du nombre de sorties de dossiers dans les différents Palais de justice qui est hausse, il faut souligner l'augmentation du nombre de démarches de règlements de la situation judiciaire dans d'autres villes, qui ont presque doublé dans la dernière année.

Cette augmentation n'est pas surprenante, d'abord parce que le risque d'emprisonnement pour non-paiement d'amendes dans les autres villes du Québec est encore bien réel et en se présentant à la Clinique, des personnes préfèrent prioriser le règlement de leur situation ailleurs qu'à Montréal. Soulignons qu'il arrive qu'après avoir été accompagnées par la Clinique auprès d'une ou quelques villes (exemple Laval), les personnes judiciairisées poursuivent seules leurs démarches auprès d'autres villes (exemple Sherbrooke).



Dans certains cas, des intervenantEs vont faire des sorties de dossiers avec des personnes et ces dernières vont venir compléter leur prise d'entente à la Clinique. On constate aussi que la perception des amendes de certaines autres villes continue de refuser d'offrir des ententes (travaux compensatoires ou paiement) adaptées aux personnes en processus de sortie de rue. Tous ces constats confirment l'utilité et la nécessité de démarches que la Clinique a entamées cette année en vue de créer davantage de ponts et développer des initiatives avec des acteurs communautaires et judiciaires dans d'autres villes. À suivre assurément.

## La transmission de l'expertise

La Clinique n'a de cesse d'outiller et de former les personnes et les intervenantEs pour la défense de leurs droits ou le règlement de leur situation judiciaire. Si elle a quelque peu peiné à offrir autant de séances de formations, elle a en revanche retravaillé son offre, son continuum et le contenu de ses formations à l'intention des intervenantEs, notamment celles et ceux issus des organismes Piliers, et a aussi favorisé le développement de l'activité phare destinée aux personnes fréquentant les organismes du milieu, les ateliers sur les droits.

### Aux personnes judiciairisées

	<b>2018-2019</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2016-2017</b>	<b>Différence</b>
Informations données aux personnes judiciairisées	<b>190</b>	<b>110</b>	<b>157</b>	<b>+80</b>
Ateliers sur les droits	6 pour 88 personnes	3 pour 55 personnes	5 pour 72 personnes	<b>+3 pour +33 personnes</b>

### Aux intervenantEs

	<b>2018-2019</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2016-2017</b>	<b>Différence</b>
Informations données aux intervenantEs	<b>168</b>	<b>148</b>	<b>100</b>	<b>+20</b>
Formations aux intervenantEs	8 pour 115 personnes	12 à 196 personnes	10 à 131 personnes	<b>-4 pour -81</b>



La hausse des informations données aux personnes judiciairisées est encore plus significative que celle (déjà élevée) des contacts liés à l'accueil de la Clinique (hausse de 75% contre 13,5%). En outre, et malgré les défis liés aux ressources humaines, on constate une importante augmentation du nombre d'ateliers sur les droits, activités formatrices et de discussion (voire de ventilation) sur la judiciairisation, les rapports avec la police et autres enjeux d'espace public, qui semblent fort appréciés des personnes judiciairisées. Enfin, moins de formations ont été dispensées cette année.

### **Les principales formations offertes sur l'accompagnement social en milieu judiciaire**

- **Formation théorique sur la procédure pénale et criminelle**
- **Visite guidée de la cour municipale**
- **Atelier sur les recours en cas d'abus de la part de personnes en situation d'autorité**
- **Atelier d'études de cas (dossiers) en pénal et criminel**
- **Ateliers pratico-pratiques au sein des organismes et dans les salles d'audiences (lors d'accompagnements de personnes)**

## **Réseau de Piliers**

Les organismes Piliers sont : l'Auberge Communautaire du Sud-Ouest (ACSO), Auberge du cœur Le Tournant, Cactus, Chez Doris, Dans la rue, Diogène, Dopamine, L'Itinéraire, Maison du Père, Méta d'âme, Passages, Plein Milieu, Premier Arrêt et Programme Dialogue (YMCA), Projet Logement Montréal (PLM), Travail de Rue Action Communautaire (TRAC), Rap Jeunesse et Rézo.

La Clinique dispose d'un précieux réseau d'organismes Piliers, qui offrent l'équivalent de services de la Clinique directement aux personnes fréquentant leurs ressources. 18 organismes composent ce réseau (2 de plus que l'an dernier) de même qu'un nombre grandissant d'intervenants (28 issues de 18 organismes). Les Piliers sont formés et se rencontrent pour partager leurs expériences et bénéficier d'ateliers thématiques (les sujets de cette année : programmes sociaux de la cour municipale, réalités judiciaires des populations autochtones et une présentation du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels-CAVAC). Les 3 rencontres de Piliers et la rencontre annuelle des directions d'organismes ont chacune regroupé une vingtaine de personnes.

## **Autres mandats, chantiers et initiatives**

La Clinique est soucieuse de développer sa mission en lui permettant d'agir notamment dans une perspective de défense de droits et de solidarité. Entre autres exemples, elle réfléchit à de nouvelles manières d'accompagner et d'encourager les personnes dans la contestation de leurs *tickets*. Concernant les conditions de libération et de probation (voir encadré, page 6), elle s'attelle à la création d'un outil de sensibilisation à distribuer aux acteurs/trices de la cour. Elle tente aussi de trouver de nouveaux moyens de mettre à contribution les informations qu'elle détient afin de pouvoir mieux témoigner des réalités vécues par les personnes judiciairisées auprès du grand public.

## Participation citoyenne

La Clinique développe sa vie associative et la participation des personnes judiciairisées qui la fréquentent. Elle a réservé plus d'espace dans ses activités (Cabaret Droits Devant, Forum *Au-delà de la déjudiciarisation...*) aux personnes, tenu plus d'ateliers sur les droits, son CA y a consacré plus de discussions (statuts et règlements, etc.) concernant cet enjeu... Plus encore, la Clinique a mis sur pied un groupe de participation citoyenne afin de donner une voix aux personnes sur les enjeux liés au partage de l'espace public. Fondé sur des principes d'éducation populaire et sur le *Par et Pour*, le projet a bénéficié du soutien de différents partenaires (notamment de la recherche), donnant lieu à 10 rencontres de discussions et de diffusion du projet. Le tout nouveau groupe s'est rencontré à 2 reprises en toute fin d'année, réunissant des personnes marginalisées et judiciairisées de genres, d'âges et d'origines culturelles variées. À suivre, mais c'est assurément bien parti.

**ENVIE D'AGIR CONTRE LES INJUSTICES VÉCUES DANS LA RUE ?**

Un groupe est créé pour vous réunir !

- Échanger sur tes rapports et tes expériences avec les autres acteurs-trices dans la rue (police, etc.)
- En apprendre plus sur tes droits, tes recours et les enjeux de cohabitation à Montréal
- Prendre part à des activités de sensibilisation

**Quoi?**

Par vous et pour vous!

- Tu es le-la mieux placé-e pour parler de ta situation et des injustices vécues
- Dans une ambiance d'égalité et de solidarité avec des gens qui partagent ta réalité

**Comment?**

**Quand?**

1ère rencontre: Mercredi 27 février 15h- 17h

- À la Clinique Droits Devant au 105 Ontario Est, bureau 214
- Des rencontres 1 à 2 fois par mois
- Collations, café et billets d'autobus offerts

Intéressé-e à en savoir plus? Parles-en à l'équipe de la Clinique Droits Devant  
☎ 514-603-0265 ou [intervention@cliniquedroitsdevant.org](mailto:intervention@cliniquedroitsdevant.org)  
L'initiative de la Clinique Droits Devant

## L'éternel enjeu de santé mentale

Le souhait d'associer les personnes au règlement de leur situation, leur permettre de prendre des décisions éclairées et liées à leurs besoins s'appliquent tout autant aux personnes aux prises avec un enjeu de santé mentale. Voilà pourquoi la Clinique a favorisé la réflexion et a bénéficié d'expertises externes pour bonifier ses pratiques d'intervention. Cet arrêt sur image a permis, concernant spécifiquement ces personnes, de dépasser l'a priori enjeu de santé mentale, et plus largement, de soutenir une réflexion sur l'ensemble des interventions réalisées à la Clinique. En outre, les discussions et le soutien clinique apporté permettent de revalider des enjeux attenants au phénomène, comme les pratiques liées à la confidentialité, le respect de la dignité et des choix de chaque personne. Comme on le dit si bien en français, c'est un intéressant *Work in progress*.

### La Clinique en quête d'une nouvelle maison

Il suffit de venir visiter la Clinique Droits Devant pour prendre conscience que de 5 à 7 employés dans un peu moins de 600 pi<sup>2</sup>, ça rentre difficilement et ça ne travaille pas toujours bien !

Voilà pourquoi la Clinique a accéléré ses démarches en vue d'une relocalisation prochaine : de l'analyse des besoins aux visites de lieux en passant par la concrétisation d'un riche partenariat avec Atelier habitation Montréal (un groupe de ressources techniques) pour l'aider dans le processus et l'évaluation des différentes options. À cela s'ajoute la rencontre d'architectes et la mise en place d'un comité Relocalisation. Le 1<sup>er</sup> scénario consiste actuellement en une intégration au projet de déménagement de l'organisme Action-Réinsertion-Le Sac à dos au 222 rue Ste-Catherine Est prévu pour le début de 2021.

D'ici là, bien des discussions et du travail en perspective, mais on se sent déjà un peu moins à l'étroit quand on peut imaginer se voir ailleurs, dans une nouvelle maison !



## Réalités autochtones

Les réalités autochtones continuent de faire partie du quotidien de la Clinique, tout comme les ponts créés avec d'autres organismes (voir section Collaborations et partenariats) avec, au premier chef, le Centre de justice des premiers peuples, notamment dans le contexte du PAJIC : 3 demi-journées de rencontres au Centre d'amitié autochtone de Montréal avec unE procureurE et 4 demi-journées du PAJIC à la cour pour les comparutions se sont tenues en présence de la Clinique. Un travail d'analyse de la situation judiciaire des personnes fréquentant la Clinique a aussi été réalisé afin de bonifier les connaissances de l'équipe pour une meilleure prise en compte des différentes réalités culturelles et historiques rencontrées. Les réflexions et le partage tenus en parallèle aux interventions continuent d'être fort riches pour la Clinique et de servir à l'alimenter sur les façons d'intervenir tout comme de saisir le potentiel d'adaptation de l'appareil judiciaire, quand ce n'est pas de voir des manières différentes d'appréhender la justice elle-même.

## COLLABORATIONS ET PARTENARIATS

---

### Auprès du milieu communautaire

Dans les **activités de ses partenaires**, la Clinique a notamment visité, échangé, présenté ses services et/ou parlé de ses différents mandats (participation citoyenne, santé mentale...) à Chez Doris, au Refuge pour femmes autochtones de Montréal, Diogène, Action Autonomie, Projet PAL, Sac à dos, Dans la rue, Passages, CACTUS/PLAISIRS, l'Association québécoise pour la promotion de la santé des personnes utilisatrices de drogues (AQPSUD), Méta d'âme et Éducaloi (2). Elle a aussi participé à l'activité de réseautage *Rien sur nous sans nous* organisée par Stella, au Rassemblement pour la justice sociale organisé par le Front régional d'action communautaire autonome (FRACA) et à l'activité de réseautage du Centre Booth.



*Andréanne Tremblay et Bernard St-Jacques de la Clinique entourent (de gauche à droite), de la Cour municipale de Val-d'Or, Me Mylène Grondin, procureure, et Andrée Pilote, perceptrice des amendes, ainsi que Stéphanie Quesnel, responsable des services juridiques au Centre d'amitié Autochtone de Val-d'Or.*

Concernant les réalités **autochtones**, elle poursuit sa collaboration avec le Centre de justice des premiers peuples, la Clinique ayant notamment participé à son AGA. Elle a aussi rencontré le RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone et a participé à 2 rencontres de son comité justice. La Clinique s'est aussi rendue de nouveau à Val d'Or afin de poursuivre la collaboration avec le Centre d'amitié autochtone et la cour municipale locale. Elle a aussi rencontré de nouveau le Regroupement des centres d'amitié autochtones (RCAAQ).

Elle a été des activités du **RAPSIM** (Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal), regroupement dont elle est issue, en particulier son AGA, deux rencontres de l'Opération Droits Devant (enjeux d'espace public) et son Forum *En santé pour prévenir et réduire l'itinérance*.

La Clinique est aussi sortie de Montréal, allant rencontrer Macadam Sud (Longueuil), le RAIQ (Regroupement pour l'aide aux itinérantes et itinérants de Québec) et la Maison Dominique (Laval). Elle a aussi participé à l'AGA des 20 ans du RSIQ (Réseau SOLIDARITÉ Itinérance) à Québec.

## Auprès des acteurs judiciaires

La Clinique a rencontré et sensibilisé à de multiples reprises des acteurs/trices et responsables de différents secteurs, notamment du bureau de la perception des amendes de Montréal (3), des services correctionnels (2) et des avocatEs, tant de l'Aide juridique que d'autres de la défense en pratique privée (3) de même que des juges de la cour municipale (2 rencontres et participation à une séance de nomination de nouveaux magistrats).

La Clinique a poursuivi ses contacts réguliers avec les procureurs. En plus des séances avec les personnes à la Clinique et à la cour dans le cadre du PAJIC, une rencontre s'est notamment tenue avec le procureur responsable du PAJIC et le Centre de justice des premiers peuples de même qu'une séance de discussion entre les équipes de procureurs du PAJIC et de la Clinique.

La Clinique a animé deux rencontres du Comité Accompagnement Justice Itinérance (CAJI), qui vise à faire le suivi des initiatives en matière de justice et d'itinérance à Montréal. Le CAJI regroupe différents acteurs de la cour (juges, perception des amendes, procureurEs, avocats de la défense), le CIUSSS du Centre-sud, du RAPSIM, les ministères de la Justice et de la Sécurité publique, le YMCA (volet travaux compensatoires), le RAPSIM, etc. Pour sa part, le comité interne, instance opérationnelle du PAJIC animée par les juges, s'est réuni à trois reprises.

### Le départ d'une juge engagée

Juge responsable du PAJIC depuis les débuts en 2010, **Sophie Beauchemin** est un exemple d'engagement, de prise en compte de la réalité des personnes et une indéfectible alliée du milieu communautaire. Elle a fait valoir le PAJIC, formé ses collègues, humanisé la magistrature et contribué à faire de la Clinique un acteur crédible du milieu de la cour. Elle est récemment devenue Juge-présidente adjointe de la cour municipale : c'est donc une chance qu'elle demeure dans les parages.

Merci Madame la Juge !



## Supers-Piliers, bénévoles et stagiaires

La Clinique a 3 **Supers Piliers**, Marie-Pier (CACTUS), Émilie (Plein Milieu) et Magali (Dopamine), une grande aide dans le cadre du PAJIC. Par ailleurs, ce sont 25 bénévoles qui ont contribué au quotidien de la Clinique Droits Devant cette année. Soulignons la contribution d'Anne Bonnefont pour l'organisation, la régie de scène et la gestion des communications du Cabaret Droits Devant. De plus, la Clinique a accueilli une personne sur un programme d'Emploi-Québec pour du soutien administratif (Diane), une stagiaire de ProBono UQAM (Émilie) afin d'appuyer l'équipe dans son travail ainsi que deux personnes qui ont effectué des travaux compensatoires.

## Partenaires financiers et de relocalisation

La Clinique a diversifié son financement cette année avec de nouvelles contributions de L'ŒUVRE Léger et de la Fondation Béati. À celles-ci s'ajoutent : la Stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI), la Ville de Montréal, la Fondation Écho, le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), le Secrétariat aux affaires autochtones et l'Arrondissement Ville-Marie. Les autres sources proviennent notamment de dons reçus et de subventions discrétionnaires. Pour le projet de relocalisation, soulignons en premier lieu, l'appui précieux du groupe de ressources techniques Atelier Habitation Montréal. Merci à ces bailleurs de leur appui et de croire en l'action de la Clinique et de ses partenaires !



## VISIBILITÉ ET IMPLICATION DANS LA COMMUNAUTÉ

---

Mission oblige, la Clinique est impliquée dans différents milieux, mais elle l'est aussi en raison de ses aptitudes en transfert de connaissance et de l'importance qu'elle accorde à l'entretien de ses liens avec différents type d'acteurs et actrices.

Elle est **membre de différents regroupements**, soit le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM), la Ligue des droits et libertés (LDL), la Table de concertation du Faubourg St-Laurent (TCFSL) et l'Observatoire sur les profilages (OSP). Elle est aussi située au Centre communautaire du Faubourg St-Laurent (CCFSL), dont elle est membre locataire.

Concernant le **milieu universitaire**, avec lequel elle maintient de forts liens depuis sa naissance, la Clinique a fait une présentation à l'École d'été sur l'itinérance de l'Université de Montréal et a assisté à une Table ronde, *Carrières juridiques engagées : regards critiques* organisée par ProBono UQAM. Elle a aussi fait une présentation au colloque *La gouvernance de proximité: usages et sens pour le droit*, tenu à Sherbrooke.

La Clinique a aussi tenu cette année une 2<sup>e</sup> activité de sociofinancement et de visibilité, le **Cabaret Droits Devant**, qui a réuni environ 200 personnes au Lion d'Or. Animé par l'ancien journaliste Louis Lemieux, le Cabaret a donné lieu à différents types de prestation : lectures de texte, sketch d'humour, opéra, chant inuit, différents panels sur le phénomène de la judiciarisation et autres.

Les partenaires judiciaires et la Clinique ont tenu à souligner l'implication de sa coordonnatrice sortante, ce qui a donné lieu à un **cocktail à la cour municipale pour le départ d'Isabelle Raffestin**. Réunissant une quarantaine de personnes de différents horizons, il a permis de souligner l'implication d'Isabelle en plus d'octroyer une belle vitrine de visibilité à la Clinique.

### **Conférence-Forum Au-delà de la judiciarisation**

Regroupant 110 personnes de différents horizons et tenu aux Archives nationales (BANQ), cet événement majeur a permis de favoriser des discussions sur différents enjeux liés au quotidien de la Clinique : des réalités autochtones vues par le Centre de justice des premiers peuples ; présentation d'une étude de la chercheuse Marie-Ève Sylvestre sur les impacts combien négatifs des conditions de libération et de probation en matière criminelle ; différents nouveaux projets de la Clinique... Lancé par la Mohawk de Kanawake Konwatsitsa'wi Meloche et le président de la Commission des droits de la personne, Me Philippe-André Tessier ainsi que conclu par Pierre Gaudreau du RAPSIM, le Forum était vraiment entre bonnes mains !

*Photo : Konwatsitsa'wi Meloche, Mohawk de Kanawake, Bernard Champoux, CA du RAPSIM, et Carole Brazeau, Centre de justice des premiers peuples*



En plus d'organiser le Forum *Au-delà de la déjudiciarisation*, la Clinique poursuit ses implications lui permettant de se positionner comme un acteur actif au niveau des enjeux liés à la cohabitation sociale. Elle a participé à 3 rencontres du Groupe de travail sur la cohabitation sociale (lié au Comité directeur en itinérance) piloté par la Ville de Montréal de même que 2 rencontres d'un sous-comité sur l'organisation d'un forum qui aura lieu sur le sujet à l'automne 2019. Elle a été partie prenante de la Nuit des Sans-Abri, en contribuant à l'organisation de la marche tenue dans le cadre de l'événement et par la tenue d'un kiosque intitulé « La cohabitation sociale et les enjeux liés à la judiciarisation ». Par ailleurs, 2 des 3 rencontres qu'elle a tenues avec le CIUSSS-du-Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal-Service régional et CLSC des Faubourg en cours d'année concernaient notamment les enjeux de cohabitation sociale.

Voici quelques-unes des autres activités auxquelles la Clinique a participé :

- 2 rencontres de consultation concernant une démarche d'analyse de la réglementation municipale réalisée par des directions de la Ville de Montréal ;
- 2 rencontres avec le ministère de la Justice : avec la direction des programmes d'adaptabilité et de justice réparatrice + avec une attachée au cabinet de la nouvelle ministre, Sonia Lebel ;
- Présentation de la Clinique et de son action dans le cadre d'une journée de formation des agents de programmes de Service Canada du Québec ;
- Présentations de la Clinique, de son action et discussion sur les enjeux d'espace public avec les membres du Comité Volet Inclusion sociale de l'Œuvre Léger ;
- Rencontre de Robert Beaudry, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal.
- 2 rencontres avec des agentEs et employéEs du Service de police (SPVM), notamment en prévision de la sortie du nouveau Plan en profilage racial et social ;
- Commission de la sécurité publique de la Ville de Mtl (2) : Lancement du Plan stratégique pour soutenir le personnel du SPVM en matière de prévention du profilage racial et social 2018-20 + Présentation sur la Formation en désescalade et les clientèles vulnérable ;
- 6 à 8 de formation sur la déontologie policière de l'Association des juristes progressistes ;
- Journée de sensibilisation sur les surdoses, initiative de l'Association Québécoise pour la promotion de la santé des personnes utilisatrices de drogues (AQPSUD).

## FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE + ÉQUIPE DE TRAVAIL

---

En 2018-2019, la Clinique comptait 69 membres dont 40 étaient présentEs à sa dernière AGA.

### Le conseil d'administration

Réuni à 11 reprises, le Conseil d'administration se compose des membres suivants :

- **Tara Santini**, présidente (membre individuelle)
- **Véronique Fortin**, vice-présidente (membre individuelle)
- **Benoit Morissette**, trésorier (membre individuel)
- **Alice Conroy**, secrétaire (membre usagère)
- **Jean-François M-Roberge**, administrateur jusqu'à février (membre individuel)
- **Andréane Désilets**, administratrice (membre partenaire)
- **Bernard Champoux**, administrateur (membre usager)
- **Céline Duclap**, administratrice cooptée en mars 2019

Il a travaillé sur les démarches de relocalisation, la vie associative et le développement à l'extérieur de Montréal. Il a aussi rayonné avec la dizaine de rencontres tenues par différents de ses comités de travail (financement, gouvernance, relocalisation, ressources humaines, etc.).

### L'équipe de travail

Probablement le plus grand défi de l'année, l'équipe de travail a connu plusieurs transformations cette année, elle qui avait déjà commencé avec l'arrivée récente de deux nouvelles intervenantes. Dans les six premiers mois, elle a connu un important changement à la coordination, un départ en congé de maternité et l'embauche simultanée de deux nouveaux intervenantEs. Beaucoup de transfert d'expertises a eu lieu cette année, donnant notamment lieu à une 1<sup>ère</sup> véritable répartition de mandats (chaque intervenantE est en charge d'un volet, d'un mandat spécifique en plus du travail commun quotidien), et une refonte du poste de coordination.

Au cours de l'année 2018-2019, l'équipe était composée de :

- **Bernard St-Jacques**, directeur général (depuis septembre 2016)
- **Isabelle Raffestin**, coordonnatrice (jusqu'à juin 2018)
- **Marie Lamirault**, coordonnatrice (depuis juin 2018)
- **Andréanne Tremblay**, intervenante (depuis février 2017)
- **Elsa Bénard**, intervenante (depuis février 2018 ; en congé de maternité)
- **Amélie Roulet**, intervenante (depuis mars 2018)
- **Marilou Vinet-Saint-Pierre** (depuis août 2018)
- **Alexandre D. Berthelot** (depuis août 2018)

#### **Départ d'Isabelle Raffestin**

La mentor et fondatrice de la Clinique Droits Devant a quitté le navire pour la réalisation d'un doctorat en travail social. Isabelle a été embauchée au RAPSIM en août 2006 et a ouvert l'organisme le 26 novembre de la même année. Intervenante aguerrie et fort appréciée des gens de la rue, elle a visité tous les postes (intervenante, directrice et coordonnatrice) et constitue l'une des conceptrices du métier d'intervention sociale et d'accompagnement dans la sphère judiciaire.

Bonne route et merci pour tout, Isa !



## LA CLINIQUE DROITS DEVANT EN BREF

Ayant ouvert ses portes en novembre 2006, la Clinique Droits Devant constitue l'organisme communautaire montréalais qui aide et accompagne les personnes en situation d'itinérance et en sortie de rue avec leurs problèmes judiciaires. Pur produit des organismes du milieu de l'itinérance, elle propose une intervention sociale en milieu judiciaire, se penchant surtout sur les contraventions (*tickets*) et les délits criminels.

Les services de la Clinique vont de l'information et de la référence à l'accompagnement dans différents espaces (à la cour municipale et au palais de justice de Montréal de même que dans différents recours, comme la déontologie policière) en passant par de l'aide dans la prise d'ententes (de paiement et travaux compensatoires) et l'intégration dans des programmes sociaux à la cour (principalement PAPSI et PAJIC)... Son action part de Montréal, mais se déploie aussi ailleurs au Québec. La Clinique est aussi spécialisée dans la formation des intervenantEs du milieu, la sensibilisation des acteurs judiciaires et elle offre des ateliers d'échange sur les droits destinés aux personnes en situation d'itinérance et en sortie de rue.

*La Clinique est née en parallèle aux actions de dénonciation de la judiciarisation et des effets des pratiques de profilage. En parallèle au combat à mener pour un meilleur partage de l'espace public, il convenait alors de développer un service d'aide individuelle pour les personnes souhaitant sortir des griffes du système judiciaire. La CDD valorise l'exercice de la défense de droits, de la participation citoyenne, la documentation de la situation des personnes et le déploiement de pratiques de justice alternatives.*



De bons moments du **Cabaret Droits Devant** du 19 avril 2018  
avec David Dumais, Alice Conroy, Stéphane Tardif, Sierra Thrasher et Nina Segalowitz